



Exclusion du domicile familial d'enfant majeur

Par **BONTEMPS**, le **05/10/2011** à **15:27**

Bonjour,

Nous accueillons notre fils âgé de 21 ans à notre domicile. il ne participe en rien à la maison que ce soit de façon matériel ou financière. Il s'arrange pour perdre son travail quand cela dure trop longtemps et à un comportement odieux avec nous : il nous menace de représailles quand on lui dit qu'on va le virer. Nous voudrions savoir si nous sommes en droit de le "virer" de la maison afin de protéger son frère et se soeurs de ces crises et quels sont nos recours en cas de représailles. Merci d'avance

Par **Claralea**, le **05/10/2011** à **22:44**

Bonsoir, normalement, vous ne pouvez pas le mettre dehors comme ça, quand bien meme il est invivable et odieux. Si vous l'excluez du domicile, et qu'il n'a pas de revenus, il serait en droit de vous reclamer une pension alimentaire...

Quelles sont ses menaces de represailles ?